

Paris, le 27 janvier 2020

Mobilisation contre la réforme des retraites : ne nous trompons pas de combat

La mobilisation nationale contre cette nouvelle réforme, précipitée et affectant les solidarités sociales, est historique.

Le Syndicat de la magistrature a appelé à la grève à plusieurs reprises, en solidarité avec le mouvement social, dans le cadre d'une intersyndicale justice avec la CGT chancellerie et services judiciaires, le SNPES-PJJ, la CGT-PJJ, la CGT insertion et probation, le SNEPAP-FSU, Solidaires Justice et le Syndicat des avocats de France.

Depuis le mois de décembre, notre mot d'ordre, dans la continuité du mouvement intersyndical contre la LPJ votée en mars 2019, est celui de la défense d'un système équitable et redistributif des retraites et du service public de la justice.

Question équité, le Syndicat de la magistrature dénonce la philosophie de ce projet en ce qu'avec le système par points, sous couvert d'une prétendue universalité, d'une part, un coup est porté au principe de solidarité intergénérationnelle, puisque l'esprit de la réforme est inspirée par une logique de performance individuelle, et d'autre part, la part belle est donnée à la logique purement contributive favorisant la reproduction des inégalités sociales et des inégalités de genre, qu'un système de retraite devrait au contraire pouvoir limiter via une redistribution incluant des dispositifs de solidarités renforcées. Par ailleurs, l'objectif inavoué de cette réforme est d'inciter ceux qui le peuvent à recourir à la capitalisation et à épargner par précaution en réponse à certaines incertitudes quant à la valeur du point, aisément modifiable par n'importe quel gouvernement, et ce d'autant que des incitations fiscales ont été votées dans la loi Pacte en faveur de l'épargne retraite.

Question surdité et opacité, la Chancellerie est quasi en tête de cordée. Comme beaucoup de professions, nous n'avons toujours aucune information précise, aucune projection sur la manière dont la réforme s'appliquera aux magistrats. Le flou sur l'impact de la réforme apparaît du reste volontairement orchestré, l'arrogance de l'exécutif allant même jusqu'à publier l'étude d'impact et saisir le Conseil d'Etat à seulement quelques semaines des débats parlementaires, quitte à se faire tacler notamment pour ses projections financières « lacunaires » et l'insécurité juridique engendrée. Ainsi, nous attendons toujours la rencontre promise par la ministre de la justice avec le haut-commissaire aux retraites - remplacé depuis

par le secrétaire d'Etat chargé des retraites. Son cabinet nous a encore indiqué la semaine dernière qu'aucune réunion n'était prévue. Il n'était pas en capacité de fournir la moindre indication concernant l'agenda des projections attendues et s'est exprimé au conditionnel concernant l'assiette de calcul des cotisations. Le Syndicat de la magistrature ne dispose donc d'aucune base de travail sérieuse permettant de formuler des observations et faire des propositions.

Question combat, la défense du service public de la justice demeure notre priorité. Cette mobilisation d'ampleur poursuit nos deux années de bataille menée ensemble, magistrats, avocats, éducateurs, fonctionnaires de greffe, conseillers d'insertion et de probation, contre la réforme de la justice dont la seule visée est le rationnement. Tous les professionnels de justice subissent les conséquences de l'entrée en vigueur de réformes non concertées, qui réduisent l'accès au juge dans le but de contenir les flux, prévoient des modes de traitement dégradé (recul du jugement en collégialité, suppression des tribunaux d'instance...) pour ne pas avoir à donner à l'institution judiciaire les moyens nécessaires à une justice de qualité. Les magistrats et avocats sont par ailleurs contraints d'appliquer des réformes dont les décrets d'application sont publiés à quelques jours de leur entrée en vigueur, l'impréparation et la précipitation donnant lieu à de nombreuses difficultés non anticipées dans la mise en œuvre des textes. Le projet de décret open data n'est qu'une manifestation de plus de ce mépris total et d'une déconnexion absolue de la chancellerie avec la réalité vécue par les magistrats et fonctionnaires de greffe.

L'exaspération est partagée dans nos professions face à une ministre qui à aucun moment ne prend en compte nos revendications et nos propositions. Aussi, s'il est légitime que des magistrats ne partagent pas certains modes de mobilisation choisis par les avocats depuis le début de leur mouvement, il nous paraît essentiel que les professionnels de justice ne se divisent pas face à un ministère qui, depuis trop longtemps, maltraite la justice et les justiciables. Sur le sujet des retraites comme sur la défense du service public de la justice, nous sommes tous logés à la même enseigne et devons rester unis pour faire face à la multiplication des coups portés par ce gouvernement.

Aussi, nous appelons l'ensemble des professionnels de justice à la solidarité dans le contexte actuel de mobilisation, et dénonçons, comme nous l'avons déjà fait dans un précédent communiqué, les instructions ou invitations plus ou moins appuyées de certains chefs de juridictions sur la position à tenir face aux demandes des avocats faites dans le cadre de leur mouvement, instructions qui se multiplient actuellement : en aucun cas des directives ne sauraient être données aux magistrats du siège dans le cadre de leur activité juridictionnelle et en aucun cas des entraves à la liberté de parole prévue par le statut des magistrats du parquet, enclins à soutenir des demandes de renvoi à l'audience, ne sauraient être tolérées.